

Appel de projets autochtones en développement

Le Programme français de l'Office national du film du Canada et le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN) lancent un appel de projets aux maisons de production autochtones francophones dans le but de développer, en coproduction, un projet de six demi-heures documentaires télé destinées aux jeunes adultes de 18 à 35 ans. Le projet doit comporter un volet interactif conçu pour les plateformes numériques (Web, baladodiffusion, etc.)* et un volet formation sous forme de stages en production à l'intention des personnes autochtones. Par cette initiative, l'ONF souhaite contribuer à l'essor des talents autochtones et participer à titre de coproducteur minoritaire à la production de contenus originaux.

Dans le cadre de ce projet, la maison de production doit s'engager à intégrer des stagiaires autochtones au sein de son équipe, et ce, à chacune des étapes de la production, soit du développement du projet jusqu'à la postproduction. Le Programme français assurera la rémunération des stagiaires sur une période de trois à six mois, et la sélection des stagiaires se fera conjointement par l'ONF et le producteur.

Les maisons de production autochtones francophones intéressées sont invitées à soumettre leur projet de minisérie documentaire à l'étape du développement au plus tard le 19 mars à l'ONF.

Admissibilité

Pour être admissibles, les projets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Le projet doit être tourné en HD.
- Le projet, en langue française, doit se présenter sous forme d'une minisérie documentaire de six demi-heures (22 minutes) dont le Programme français de l'ONF sera le coproducteur minoritaire.
- Le projet doit s'adresser au public cible des 18 à 35 ans.
- Le projet doit être déposé par une maison de production autochtone, c'est-à-dire : une entreprise à propriétaire unique, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société en nom collectif ou un organisme sans but lucratif dans laquelle ou lequel des Autochtones détiennent au moins cinquante et un pour cent (51 %) des droits de propriété et de contrôle.
- Le réalisateur ou les réalisateurs doivent être des Autochtones, c'est-à-dire qu'ils doivent être Inuits, Métis ou membres d'une Première nation et résider au Canada.
- La maison de production doit posséder une expérience pertinente de production.
- La maison de production doit respecter tout contrat préalablement conclu avec APTN.
- Le projet doit comporter un volet interactif destiné aux plateformes numériques, que ce soit pour le Web, la téléphonie cellulaire ou le baladeur vidéo.

- Le projet doit inclure un plan de formation professionnelle sous forme de stages et/ou de mentorat permettant l'apprentissage en caméra, son, montage image, montage sonore de même qu'en production interactive à l'intention des artisans autochtones**.
- Conformément à sa licence du CRTC, APTN exige que toutes les émissions comportent des sous-titres codés pour les malentendants.
- Toutes les émissions doivent satisfaire aux exigences de contenu canadien.
- * L'ONF offrira une expertise-conseil dans ce domaine.
- ** Cinq stagiaires pourraient être formés par les membres de l'équipe technique de la production dans les domaines énumérés ci-dessus. La sélection des stagiaires se fera conjointement par l'ONF et le producteur.

Note : Les projets de type magazine ou télé-réalité ne sont pas admissibles.

Dossier à soumettre :

- Les renseignements de base sur la maison de production (y compris les productions et les diffusions à son actif).
- Un court curriculum vitae des principaux collaborateurs déjà engagés ou pressentis.
- Un résumé du projet en huit lignes.
- Une présentation du projet permettant de bien cerner le sujet, la démarche et l'intérêt pour l'auditoire ciblé (maximum 2 pages).
- Un échéancier d'écriture précisant les travaux de recherche et de scénarisation à faire.
- Une présentation en une page du volet interactif du projet (contenu, plateforme choisie) et de sa pertinence pour le public cible.
- Un plan de formation envisagé en production pour des stagiaires.
- Un devis de développement indiquant les principales sources de financement confirmées ou envisagées.
- Un ordre de grandeur du budget de production envisagé.
- Les ententes démontrant que le producteur détient les droits nécessaires en vue d'entreprendre une production.
- Les documents de constitution en société de tous les producteurs, maisons de production et filiales, le cas échéant.
- La liste des actionnaires et la part de chacun.
- Cinq copies DVD d'une œuvre antérieure.

Note : APTN n'accordera pas de licence aux particuliers ni aux entreprises qui n'ont aucune expérience de production pertinente.

Critères d'évaluation

Les propositions seront également évaluées en fonction des critères et des conditions qui suivent (mais sans s'y limiter) :

- Contenu créatif, soit originalité, pertinence du sujet pour l'auditoire cible, démarche et traitement, valeur de production et réalisations de l'équipe de création.

- Niveau de participation autochtone : production, réalisation, scénarisation, équipe de production.
- Engagement à l'égard du mentorat et de la formation pour les Autochtones.

Où et comment soumettre votre projet?

Tous les projets doivent être acheminés par la poste en 5 copies papier de format 8 ½ x 11 à l'adresse postale suivante :

Appel de projets autochtones

Direction du Programme français
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Montréal (Québec) H4N 2N4

Quand soumettre votre projet?

Les projets doivent être acheminés à l'ONF au plus tard le vendredi 19 mars 2010 à 17 heures.

Un comité de sélection évaluera les projets et communiquera avec la maison de production dont le projet sera retenu au plus tard le 30 avril.

Contacts :

Sylvain Lévesque, APTN
Tél. : 514 495-6424, poste 8001
slevesque@aptn.ca

Louise Fontaine, ONF
Tél. : 514 496-1171
l.fontaine@onf.ca

Formulaire (à joindre à votre dossier)

Veillez, s'il vous plaît compléter ce formulaire lorsque vous déposez un projet au Programme français et le joindre à votre documentation.

Identification:

Nom du producteur :

Nom de la maison de production :

Nom du ou des réalisateurs :

Nom de la personne contact :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Titre du projet :

Sujet :

Liste des documents à soumettre

- Les renseignements de base sur la maison de production (y compris les productions et les diffusions à son actif);
 - Un court curriculum vitae des principaux collaborateurs déjà impliqués ou envisagés ;
 - Un résumé du projet en huit lignes ;
 - Une présentation du projet permettant de bien cerner le sujet, la démarche et l'intérêt pour l'auditoire ciblé (maximum 2 pages);
 - Un échéancier d'écriture précisant les travaux de recherche et de scénarisation à faire ;
 - Une présentation en une page du volet interactif du projet (contenu, plateforme choisie) et de sa pertinence pour le public-cible ;
 - Un plan de formation envisagé en production pour des stagiaires ;
 - Un devis de développement indiquant les principales sources de financement confirmées ou pressenties ;
 - Un ordre de grandeur du budget de production envisagé ;
 - Les ententes démontrant que le producteur détient les droits nécessaires en vue d'entreprendre une production ;
 - Les documents de constitution en société de tous les producteurs, maisons de production et filiales, le cas échéant;
La liste des actionnaires et la part de chacun;
 - Cinq copies DVD d'une œuvre antérieure;
- Note : APTN n'accordera pas de licence aux particuliers ni aux entreprises qui n'ont aucune expérience de production pertinente.